

Initiatives parlementaires

Il faut également reconnaître que la responsabilité ne doit pas être assumée seulement par les gouvernements. Il est temps d'exiger des employeurs qu'ils prennent davantage de mesures pour répondre aux besoins de leurs employés. L'adoption d'une politique sociale adéquate serait appréciée de leurs employés et de leurs enfants et serait considérée comme une bonne décision sur le plan des affaires.

Nous reconnaissons qu'un plus grand nombre de mesures doivent être prises pour que tous les Canadiens, spécialement les Canadiens qui élèvent des enfants, aient les moyens nécessaires pour être des membres actifs de notre société. Nous sommes déterminés à aider les familles à ne plus dépendre de l'assistance sociale.

C'est peut-être le meilleur espoir que nous pouvons donner à leurs enfants. Ces familles pourront dire avec fierté qu'elles ont les moyens leur permettant de soutenir leurs enfants. Et, par le fait même, leurs enfants ressentiront également cette fierté et cette confiance en soi qui sont propres à l'autonomie. Avec l'aide des gouvernements, des organismes de services sociaux, des collectivités et d'autres partenaires, c'est l'espoir que nous pouvons donner à tous nos enfants.

[Traduction]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole pour exprimer mon appui à la motion à l'étude ce soir. Mais avant de commencer, je m'en voudrais de ne pas souligner à quel point l'intervention de la députée de Louis-Hébert était remarquable. Ses propos étaient en effet remarquables pour leur ânerie, sauf le respect que je dois à la députée.

J'ai entendu la députée dire que le gouvernement n'avait pas créé de programme national de garderies parce qu'un tel programme coûterait trop cher. La députée a aussi dit, je la paraphrase, que nous ne pouvons pas demander à nos enfants de porter le fardeau de la dette découlant de l'établissement de programmes.

C'est là un noble sentiment mais si nous demandions au million d'enfants canadiens à clef qui passent une bonne partie de la journée sans personne pour s'occuper d'eux, j'imagine qu'ils ne répugneraient pas trop à rembourser un jour une telle dette contractée en leur nom. La situation de ces enfants est une honte pour le Canada.

Deuxièmement, je renvoie la députée au rapport de la commission royale d'enquête sur l'équité dans l'emploi qui était présidée par M^{me} Rosalie Abella, maintenant juge à la division des appels de la Cour suprême de l'Ontario. Ce rapport contient une phrase qui devrait être gravée dans la pierre devant tous les immeubles

publics du Canada. Elle devrait peut-être aussi être gravée dans la tête de certains de nos vis-à-vis. Cette phrase, c'est que les garderies sont la clef de l'équité dans l'emploi.

J'irai même plus loin, et je crois que la plupart des partisans des garderies, la majorité des femmes et la majorité des hommes rationnels seront d'accord avec moi pour dire que les garderies sont la clef de l'égalité des sexes au Canada. Qu'on le veuille ou non, la plupart des gens qui s'occupent des enfants sont des femmes. Je crois qu'il s'agit là d'un déséquilibre malheureux dans la division des tâches parce qu'à mon avis et les pères et les enfants bénéficieraient beaucoup d'un contact plus étroit. Mais c'est là le sujet d'un débat que nous pourrions tenir un autre jour.

Dans notre société, en fait dans toutes les sociétés occidentales et partout dans le monde, ce sont les femmes qui s'occupent des enfants. Pour que les femmes puissent prendre toute la place qui leur revient dans la population active et pour que les femmes puissent travailler sans s'en faire pour leur famille, quelle grande révolution de la logique faudrait-il pour en venir à dire: «Il faut des garderies accessibles et abordables»? Je ne crois pas qu'il faille attendre un Einstein pour énoncer une proposition aussi logique. Nous savons tous de quoi il retourne, et il est temps de faire quelque chose pour régler ce problème.

• (1800)

Je sais que mon temps de parole est écourté. Il ne me reste qu'une minute, et je vais tenter de l'utiliser le mieux possible. Je dois dire que j'approuve chacun des six éléments de la motion de ma collègue, mais je veux parler surtout, dans le peu de temps qu'il me reste, de la question des services de garde sans but lucratif. C'est une chose que nous faisons depuis toujours dans notre pays. . .

M. Shields: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis vraiment désolé d'interrompre ma collègue, mais je devais le faire avant 18 heures. Je demande le consentement de la Chambre pour que suspendions le débat sur la motion d'ajournement, si nous sommes appelés à l'autre endroit pour une sanction royale. Je crois qu'on en a déjà discuté. Nous reprendrions les travaux après la sanction royale. Pourriez-vous demander à la Chambre s'il y a consentement unanime sur cette question?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.